



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Conseil d'administration 06-2020 du 7 décembre 2020

Point « marché d'ingénierie »

Délibération n° 2020-26 du 07/12/2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu la Loi n° 2020-753 du 22 juillet 2019 portant création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
- Vu l'article 1er du décret n° 2019-1190 du 18 novembre 2019 relatif à l'Agence nationale de la cohésion des territoires ;
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délibération n°2020-04 du conseil d'administration en date du 30 janvier 2020 ;
- Vu la note de présentation et le rapport de présentation du marché ;

A la majorité des membres présents ou suppléés, décide :

d'autoriser le directeur général à signer le marché de prestations d'ingénierie sous forme d'accord cadre à bons de commande considérant qu'il s'inscrit dans la démarche globale de l'établissement en faveur du renforcement de l'expertise et de l'ingénierie au bénéfice des territoires.

Fait à Paris, le 07/12/2020.

La présidente du conseil d'administration

Caroline CAYEUX